

Paris, le 1er septembre 2009

Une Charte de Partenariat VIVEA / MSA pour la formation professionnelle agricole

***VIVEA**, fonds d'assurance formation des entrepreneurs du vivant et la **MSA** (Mutualité Sociale Agricole), organisme chargé de gérer la protection sociale des salariés et des non salariés agricoles sont actuellement liés pour le recouvrement de la contribution de formation professionnelle.*

Un partenariat entre VIVEA et la MSA existe déjà depuis 2003 et, par ce nouvel engagement commun, VIVEA et la MSA souhaitent franchir une étape supplémentaire et renforcer ainsi ce partenariat, afin :

- De favoriser l'accès à la formation de la population agricole non salariée ;
- D'améliorer les conditions de travail et de vie ;
- D'anticiper des situations de vulnérabilité ;
- D'accompagner leurs adhérents en difficulté.

Ce partenariat s'adresse à l'ensemble de la population agricole relevant du champ d'application de VIVEA, soit les actifs non salariés, chefs d'entreprise, collaborateurs d'exploitation ou d'entreprises agricoles. Dans le cadre de ce partenariat, une vigilance particulière sera accordée :

- Aux nouveaux installés ;
- Aux candidats à une reconversion ou un repositionnement en cours de carrière ;
- A toutes les autres personnes pour lesquelles un besoin de formation spécifique serait identifié, notamment dans le domaine de la prévention, santé et sécurité au travail.

Deux axes de travail seront développés : le premier par une collaboration au sein des deux organismes afin d'anticiper les effets des difficultés économiques et prévenir les risques professionnels, le second, en direction de l'entrepreneur du vivant, afin de mieux l'informer, lui faciliter l'accès à la formation et l'accompagner dans ses projets.

Partageant une proximité sur leurs principes d'action et une même exigence de qualité, leur ambition est **d'inscrire ces actions partenariales dans la stabilité et la durée**, selon leurs identités propres et leurs stratégies respectives.

Contacts Presse: Samir BEDJIL, Responsable de communication 01 56 33 29 01 [/s.bedjil@vivea.fr](mailto:s.bedjil@vivea.fr)
Géraldine Vieuille, Responsable des relations presse, 01.41.63.72.41, vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr